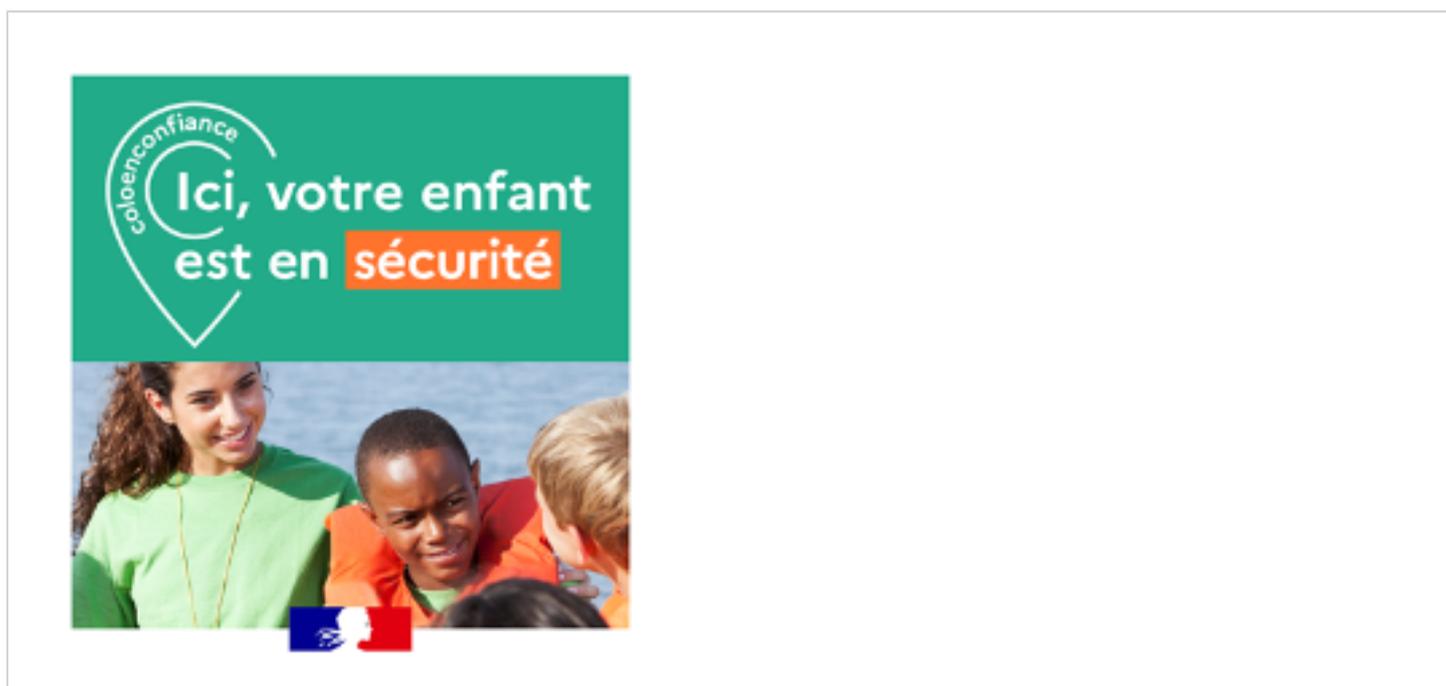


# Campagne de sensibilisation

**Une campagne de sensibilisation pour lutter contre les violences sexuelles et sexistes dans les colonies de vacances**



À l'occasion des vacances d'été, le ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse lance ce lundi 15 juillet une campagne contre les violences sexuelles et sexistes (VSS) afin de sensibiliser les jeunes s'apprêtant à partir en colonies de vacances et leurs parents.

Les colonies de vacances, mais aussi plus largement, les centres de loisirs et les accueils périscolaires doivent être des lieux sans violence pour garantir l'épanouissement des jeunes. C'est pourquoi, le ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse lance aujourd'hui une campagne de sensibilisation pour lutter contre les violences sexistes et sexuelles dans les accueils collectifs de mineurs (ACM), pour libérer la parole et rassurer les familles en faisant connaître les dispositifs de contrôle mis en place par les services de l'État pour la protection des mineurs, dont les pierres angulaires sont le contrôle d'honorabilité et la formation des animateurs.

# Parler peut tout changer



Pour garantir la qualité de l'encadrement, chaque année, plus de 1 800 000 contrôles sont effectués auprès des animateurs d'accueils collectifs de mineurs. Concrètement, un animateur embauché par une structure pour un séjour début juillet puis par une autre pour un séjour fin août sera ainsi contrôlé deux fois. Les organisateurs ont alors l'obligation de signaler au service territorial de l'Etat compétent les violences sexuelles ou tout évènement susceptible de mettre en danger les mineurs, et ces signalements peuvent donner lieu à une enquête administrative ainsi qu'à une mesure d'interdiction.

Afin de mieux accueillir la parole de l'enfant et savoir réagir en cas de situation de violence, le secteur de l'animation est pleinement engagé dans une démarche de prévention contre les VSS. Ainsi, tout stagiaire inscrit dans une formation au brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur (BAFA) et à un diplôme professionnel d'éducation physique et sportive est formé à la prévention des violences sexistes et sexuelles. En complément, le comité de filière animation a publié deux chartes contre les VSS, l'une à destination des organisateurs et l'autre à destination des intervenants.

Cette campagne vise ainsi à mieux faire connaître les dispositifs qui accompagnent le mouvement de libération de la parole ainsi que les numéros d'appel utiles. Elle vient compléter le dispositif mis en œuvre par les services de l'Etat pour la protection des mineurs et la mobilisation de l'ensemble des acteurs.